



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1598-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1598 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 mai 2021, le **Règlement numéro 1598-01-2021 modifiant le règlement numéro 1598 constituant un comité consultatif d'urbanisme.**

Ce règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à la durée des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 20 mai 2021.

La greffière adjointe,
Audrey Gagné